



**Eau du Pays
de Saint-Malo**

Service public de production d'eau potable

RAPPORT D'ACTIVITES 2021

Version 1



EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

Secrétariat – Centre d’Affaires Le Cézembre
2, impasse de la Haute Futaie – CS 20712
35418 SAINT-MALO CEDEX
Tel : 02.99.16.07.11 // Courriel : secretariat@smpepce.fr

SOMMAIRE

LES FAITS MARQUANTS

<i>Réservoirs de 4 000 m3</i>	3
<i>Métabolites de pesticides</i>	5
<i>Avenant au contrat de DSP</i>	6
<i>Paielements pour services environnementaux</i>	7
<i>Politique d'acquisition de parcelles sensibles</i>	8

LES TRAVAUX

<i>Barrage de Landal</i>	9
<i>Barrage de Pont-Avet</i>	10
<i>Barrage de Bois-Joli</i>	11
<i>Barrage de Mireloup</i>	12
<i>Barrage de La Merveille</i>	13

RESSOURCE EN EAU

<i>Suivi réglementaire des barrages</i>	14
<i>Suivi des périmètres de protection</i>	15
<i>Renouvellement du contrat de bassin-versant – Rive Droite</i>	17
<i>Mesures agro-environnementales</i>	18
<i>Désherbage mécanique du maïs</i>	18
<i>Animations scolaires</i>	19
<i>Suivi qualité de l'eau</i>	19

BILAN FINANCIER

<i>Evolutions tarifaires</i>	20
<i>Les ressources</i>	20
<i>Les dépenses</i>	21

Les Faits Marquants

RESERVOIR DE 4 000 m³

Les travaux ont démarré au mois de mars 2021. L'année 2021 a permis la réalisation du génie-civil de l'ouvrage :

- ⇒ Mars-avril 2021 : Réalisation d'une paroi de pieux sécants ;
- ⇒ Mai-juin 2021 : Excavation
- ⇒ Juin 2021 : Réalisation des tirants d'ancrage
- ⇒ Juillet-novembre 2021 : Réalisation du génie civil
- ⇒ Décembre 2021 : Test d'étanchéité





Montant de 'opération (travaux sur les réservoirs existants compris) :

6 000 000 €HT

Métabolites de Pesticides

A l'été 2021, les mesures effectuées dans le cadre du contrôle sanitaire mettent en évidence des dépassements de la limite de qualité de 0,1 µg/L en ESA-Métolachlore métabolite du pesticides S-Métolachlore.

- ⇒ Les élus du comité syndical sont informés de la problématique dès mars 2021 ;
- ⇒ Des dépassements sont constatés sur l'usine de Plerguer dès le mois de mai 2021 dans le cadre du contrôle sanitaire ; en juin sur l'usine de Landal mais non confirmé.
- ⇒ Les projets de demande de dérogation sont adressés aux distributeurs en mai 2021 ;
- ⇒ Les courriers d'information sont adressés aux distributeurs aux EPCI, à l'ARS en juin et juillet 2021 ;
- ⇒ La demande de dérogation définitive est communiquée au SMEB en décembre 2021
- ⇒ Les résultats du contrôle sanitaire sont publiés sur le site d'EPSM au fur-et-à-mesure ;
- ⇒ Une note explicative décrivant la problématique et le plan d'action déployé par EPSM est publié sur le site internet en septembre 2021
- ⇒ Les interventions sur les usines d'EPSM se traduisent par un coût d'investissement de 450 000 € et un surcoût de traitement de 330 000 €HT/an soit 0,038 €HT/m³.
- ⇒ Le 30 septembre 2022, un nouvel avis de l'ANSES classe l'ESA-Métolachlore comme non-pertinent.

Avenant au contrat de DSP

Le 15 septembre 2021, les élus du Comité Syndical valident l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public.

Cet avenant comprend :

- ⇒ La modification du périmètre de la délégation ;
- ⇒ La modification du programme de renouvellement pour tenir compte notamment du projet à venir de nouvelle usine de production d'eau potable porté par Eau du Pays de Saint-Malo à Plerguer ;
- ⇒ La modification du programme de travaux concessif pour tenir compte de la nécessité d'assurer le traitement des métabolites de pesticides ;
- ⇒ La prise en compte de l'évolution du coût d'achat d'eau au Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre ;
- ⇒ La prise en compte de l'évolution des coûts de traitement liés aux nouveaux réactifs nécessaires au traitement des métabolites de pesticides ;
- ⇒ La définition d'objectifs de résultats vis-à-vis des métabolites de pesticides ;
- ⇒ La définition de pénalités de retard ou de non atteinte des objectifs de traitement des métabolites de pesticides et de réalisation des travaux.

Il se traduit par une augmentation du tarif de l'eau de 3,2 cts€HT/m³ (valeur initiale contrat) soit 9,9% (valeur initiale du contrat de 0,324 €HT/m³) et de 2,1 % sur la totalité du contrat.

PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Le projet de Paiements pour Services Environnementaux, réalisé avec la chambre d'agriculture et présenté par Eau du Pays de Saint-Malo, a été retenu par le Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en mai 2021. Il figure parmi les 8 dossiers bretons retenus sur 13.

73% de la SAU (surface agricole utile) du bassin versant de Beaufort est éligible à ce dispositif (avec possibilité d'intégrer les parcelles des exploitations situées sur les bassins versants de Mireloup et/ou Landal), avec un seuil de 10 ha.

Les mesures choisies en concertation avec les agriculteurs sont les suivantes :

- Mise en place de bande enherbée non réglementaire de 5 à 20 mètres de large en bordure de fossé pour protéger la ressource en eau des risques de dérive, lessivage des produits phytosanitaires et érosion. Financée entre 4,5 et 18 €/ml l'année de la création puis entre 0,44 et 1,76 € pour le maintien.
- Maintien ou remise en herbe de parcelles à risque de transfert de produits phytosanitaires vers la ressource en eau. Les parcelles éligibles à cette mesure sont définies après réalisation d'un diagnostic de parcelles à risque (DPR2) (parcelles classées à risque moyen et fort). Financée à 356 €/ha l'année de la création puis 200€/ha pour le maintien.
- Désherbage mécanique du maïs, au minimum en pré-levée, en 3 niveaux jusqu'à l'absence de désherbants chimiques. Financée entre 89 et 231 € l'année de la création puis entre 50 et 130 € les années suivantes.
- Introduction de prairie temporaire dans une rotation avec une culture annuelle. Financée à 200 €/ha l'année de l'implantation puis 112 €/ha les années suivantes.

36 agriculteurs se sont engagés dans le dispositif pour un montant prévisionnel sur 5 ans de près de 960 000 €.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a consenti une augmentation d'un tiers de l'enveloppe pour accepter tous les dossiers.



POLITIQUE D'ACQUISITION DE PARCELLES SENSIBLES

Pour aller plus loin dans la protection de la ressource en eau, Eau du Pays de Saint-Malo a développé un programme d'acquisitions de parcelles en zones humides ou à risque fort de transfert de pesticides.

Si ces parcelles sont cultivées, les zones humides ne jouent plus leur rôle tampon et épurateur, et la culture accentue le risque de ruissellement de l'eau potentiellement chargée en pesticides vers les cours d'eau.

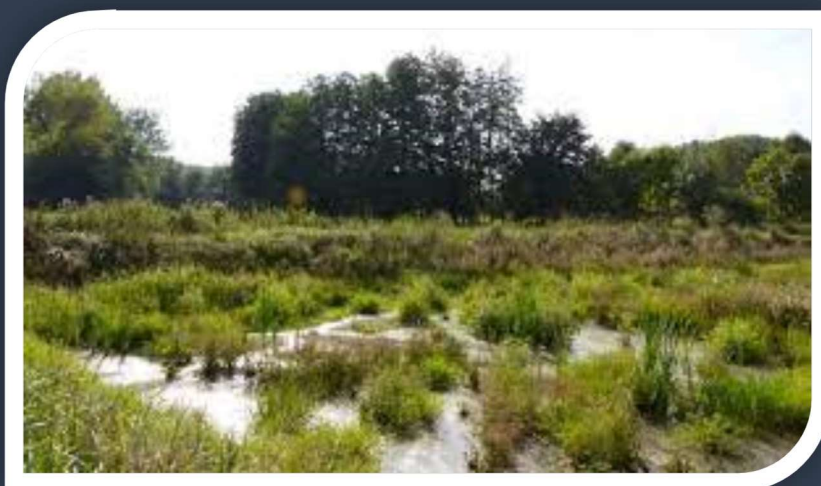
Sur l'ensemble des bassins versants, près de 1 000 ha de parcelles à risque fort de transfert de pesticides et 1 600 ha de zones humides ont été répertoriés.

Les critères de priorité choisis pour l'acquisition sont les suivants :

- Parcelles dans le bassin versant de Beaufort
- Parcelles cultivées
- Parcelles dans le périmètre de protection

Les parcelles seront acquises si aucune autre solution alternative n'est trouvée et si le propriétaire et l'exploitant agricole sont d'accord.

Le budget prévisionnel est de 160 000 € par an sur 3 ans, financé à 50% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.



Les Travaux

BARRAGE DE LANDAL

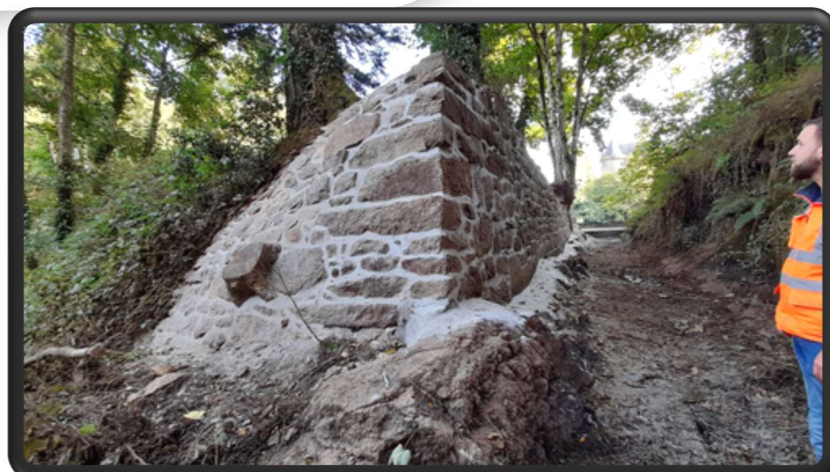
Mars2021-en cours

- ⇒ Renouvellement des vannes de vidange
- ⇒ Réhabilitation du déversoir de crue
- ⇒ Renouvellement vanne de l'étang plat

EISH des 9 et 18 mars 2021.

Coût des travaux :

150 000 €HT



BARRAGE DE PONT-AVET

Septembre 2021-juillet 2022

- ⇒ Réhabilitation de la passerelle ;
- ⇒ Travaux d'injection



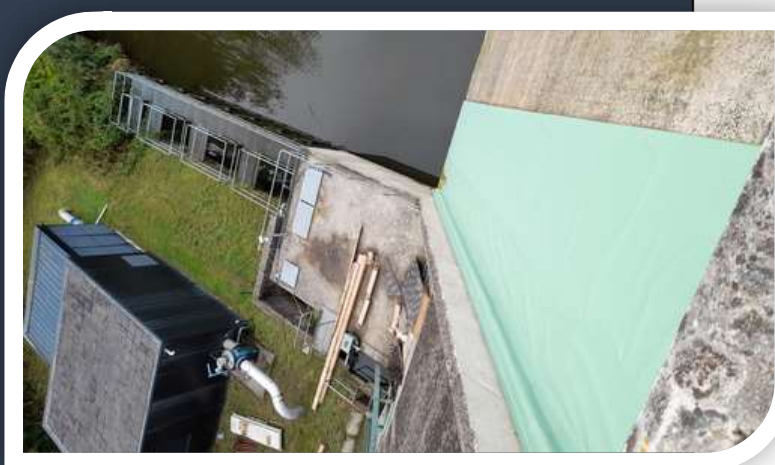
Coût des travaux : 1 100 000 €HT



BARRAGE DE BOIS-JOLI

Eté-automne 2021 :

- ⇒ Reprise des joints inter-plots du déversoir
- ⇒ Revêtement pour la dévalaison des anguilles
- ⇒ Aération de la galerie



Coût des travaux : 50 000 €HT

BARRAGE DE MIRELOUP

Été-automne 2021 :

- ⇒ Réhabilitation du génie-civil des parements amont et aval
- ⇒ Aération de la galerie
- ⇒ Sécurité de l'ouvrage



Coût des travaux : 50 000 € HT.

BARRAGE DE LA MERVEILLE

Été 2021 – en cours :

- ⇒ Reprise Génie-Civil des coursiers ;
- ⇒ Reprise remblais aval ;
- ⇒ Confortement coursier aval

EISH du 12 mars 2021

Coût des travaux : 235 000 €HT (travaux Pont-Avet
compris – garde-corps et entretien du génie-civil du mur de soutènement)

Ressource en eau

SUIVI REGLEMENTAIRE DES BARRAGES

Le programme de suivi réglementaire des barrages s'est traduit par :

Retenue	Bois-Joli	Mireloup	Beaufort	La Merveille	Landal	Pont-Avet	Sainte-Suzanne
Constitution dossier ouvrage							
Visite technique approfondie	X	X	X	X	X	X	
Consignes de surveillance et d'exploitation							
Rapport d'auscultation	X	X	X		X	X	
Visite d'inspection	X	X					

SUIVI DES PERIMETRES DE PROTECTION

Le programme annuel 2021 de suivi réglementaire des périmètres de protection s'est traduit par 17 infractions dont 9 récidives :

Retenue (R = récidive)	Bois-Joli	Beaufort - Mireloup	Landal	Sainte- Suzanne
Date en 2021	20 juillet	8 octobre	2 février	2 février
Déversement de toute nature				
Stationnement interdit	1 (1R)			
Pâturage interdit ou excessif (avec ou sans affouragement)				
Désherbage chimique	1	1		
Fossés recalibrés				
Rejets agricoles (fosses)				
Dépôts, remblais, terrassement	1 (1R)	2	1 (1R)	4 (2R)
Absence de bande enherbée	1			1 (1R)
Sols nus, parcelles cultivées dans le périmètre sensible			1	1 (1R)
Déboisement				
Dégradation / absence de clôtures et/ou vidéosurveillance	1 (1R)			
Construction interdite			1 (1R)	1 (1R)

Point sensible, les remblaiements :

signature de deux protocoles
d'enlèvement des remblais avec des
propriétaires à Plerguer et Pleurtuit



Depuis mai 2017 :

Le projet d'Aménagement Foncier Agricole Forestier Environnemental (ou AFAFE), sous compétence du Département d'Ille et Vilaine, sur les bassins versants de Mireloup et Landal se poursuit.

Dans un objectif d'améliorer la qualité de l'eau, il consiste en une redistribution du parcellaire agricole, avec mise en place de travaux connexes (bocage, protection de bas de parcelles, bassins tampons etc...).

En 2021, les enquêtes publiques pour le périmètre, les prescriptions et les recommandations environnementales se sont déroulées :

- Du 8 mars au 8 avril pour le bassin versant de Landal,
- Et du 15 mars au 16 avril pour le bassin versant de Mireloup.

Les Commissions Intercommunales d'Aménagement Foncier se sont réunies pour étudier les réclamations liées l'enquête publique les :

- 25 mai 2021 pour le bassin versant de Landal,
- Et le 8 juin 2021 pour le bassin versant de Mireloup.

Les Commissions Intercommunales d'Aménagement Foncier se sont à nouveau réunies à l'automne pour présenter le cabinet de géomètre retenu et expliquer la méthode tarière de classement des sols pour démarrer en hiver, les :

- 3 novembre pour le bassin versant de Mireloup. Le cabinet de géomètre expert choisi est Axis Conseil,
- Et 23 novembre pour le bassin versant de Landal. Le cabinet de géomètre expert choisi est,

Un catalogue des terres servant au classement a été établi par la Chambre d'agriculture. Le classement des terres s'est déroulé durant l'hiver 2021-2022.

Eau du Pays de Saint-Malo a :

- Rédigé deux lettres d'information en mai et décembre 2021,
- Organisé deux réunions d'informations pour les agriculteurs en juillet et décembre 2021.



RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE BASSIN VERSANT RIVE DROITE

Eau du Pays de Saint-Malo a signé en juin 2019 le contrat territorial de bassin versant des Côtiers de la Région de Dol de Bretagne pour la période 2019-2024, avec le SBCDol, Ter-Qualitechs, la Fédération de chasse 35 et les partenaires financiers.

En 2021, le bilan de mi-parcours a permis de constater la réalisation des actions engagées par Eau du Pays de Saint-Malo avec plus de 80% du budget consommé. Il a également fait état d'un engagement fort des actions agricoles avec une majorité des parcelles agricoles diagnostiquées par rapport au risque de transfert de pesticides et 38% des exploitations engagées dans un diagnostic ou une action de changement de pratiques.

Eau du Pays de Saint-Malo, avec les autres maîtres d'ouvrage et l'ensemble des partenaires financiers s'est réengagé pour la période 2022-2024 avec un budget de 670 000 € et les objectifs suivants :

- Poursuivre et développer l'action de désherbage mécanique du maïs,
- Poursuivre le partenariat actif dans l'AFAFE,
- Rechercher les sous-secteurs les plus contributifs en pesticides, proposer des aménagements parcellaires et des changements de pratiques,
- Acquérir des parcelles sensibles sur le bassin versant de Beaufort,
- Poursuivre la sensibilisation des scolaires.



MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

Eau du Pays de Saint-Malo a réalisé des diagnostics et aidé les agriculteurs à s'engager dans des mesures Agro-Environnementales et Climatiques, dans le cadre de sa politique de protection de la ressource en eau :

Les engagements des agriculteurs en 2021 font état de :

	Beaufort-Mireloup-Landal
Remise en herbe de parcelles cultivées	7,6 ha
Maintien en herbe de parcelles, entretien par la fauche	11,2 ha
Entretien du bocage	0,7 km
Système agricole engageant toute l'exploitation : système herbager ou réduction des produits phytosanitaires	196 ha

DESHERBAGE MECANIQUE DU MAÏS

Eau du Pays de Saint-Malo poursuit son engagement en faveur du développement du désherbage mécanique du maïs dans le but de limiter l'impact sur la ressource en eau des pesticides, notamment des pesticides de pré-levée dont le S-métolachlore, en :

- ⇒ Finançant 300 € / agriculteur engagé,
- ⇒ Réunissant les agriculteurs, les entreprises d'ETA, de CUMA, Syngenta et des distributeurs de produits phyto, et la presse en début de campagne,
- ⇒ Proposant un conseil personnalisé aux agriculteurs qui le souhaitent.

Au printemps 2021, les conditions météo n'ont pas été très favorables à cause de la pluviométrie.

Environ 100 ha de maïs ont pu être désherbés mécaniquement.



ANIMATIONS SCOLAIRES

En 2021, ce sont 29 classes (20 classes rive gauche et 9 classes rive droite) d'écoles primaires, soit 690 enfants, qui ont bénéficié des animations spécifiques d'Eau du Pays de Saint-Malo :

- ⇒ Le Frémur m'a dit ou la rivière m'a dit en rive droite
- ⇒ Les arbres m'ont dit

Les prestataires qui interviennent pour ce travail sont : la maison de la Rance, l'association Escale Bretagne, le cercle Nautique de Lancieux, la Maison de la Baie.

Il a été décidé de supprimer l'animation 'le jardin m'a dit' et de développer une nouvelle animation sur les économies d'eau.



SUIVI QUALITE DE L'EAU

En amont des prises d'eau potable, Eau du Pays de Saint-Malo suit la qualité de l'eau pour les paramètres :

- ⇒ Physico-chimie : NO₃, Ptot, PO₄, COD, MES
- ⇒ Pesticides totaux ou sélection de 3 molécules glyphosate, AMPA + S-métolachlore.

En 2021, un suivi renforcé des pesticides en juin et octobre par temps de pluie a permis de faire état de sous-secteurs plus contributeurs sur les bassins versants. Ce suivi devra être poursuivi en 2022 pour voir de réelles tendances.



Bilan financier

EVOLUTIONS TARIFAIRES

Le tarif de l'eau a été validé en séance du 15 septembre 2021 pour une tarification de la part collectivité à 0,278 €HT/m³ contre 0,239 €HT/m³ en 2021.

Ainsi, le tarif global 2022 est fixé à 0,681 €HT/m³

- ⇒ Part délégataire : 0,403 €HT/m³ contre 0,342 €HT en 2021 ;
- ⇒ Part Collectivité : 0,278 €HT/m³ contre 0,239 €HT en 2021.

LES RESSOURCES

Ventes d'eau en gros :	2 268 878,90 €
Subventions d'investissement	371 193,30 €

Les ventes d'eau en gros ont baissé de 0,5% pour s'établir à 8 560 000 m³.

LES DEPENSES

Les dotations aux amortissements ont représenté 933 769 €

Le montant des dépenses d'équipement s'est élevé à 3 259 410 €

Le montant des dépenses d'actions de bassins versants s'est élevé à 365 950 €

Les emprunts ont représenté les charges suivantes :

	Total	A charge du SMG35	A charge d'EPSM
Capital	826 375	532 530	293 845
Intérêts	168 055	104 790	63 264
Total	994 430	637 321	357 109

